RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB CONSULTING

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Ile de France

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SARL « 30 DIRTY FINGERS »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

81 rue Belliard
75018 – PARIS
528 986 862 R.C.S

AB CONSULTING

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL « 30 DIRTY FINGERS »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les Comptes annuels au 31 décembre 2023 sont bénéficiaires et les capitaux propres s'élèvent à +123K€ pour un capital social de 450€.

Par ailleurs les éléments comptables obtenus à fin octobre 2024 laissent apparaître :

- Un chiffre d'affaires sur 10 mois de 189K€ hors travaux en cours.
- Les capitaux propres s'élèvent à 91K€

Il nous a été confirmé qu'aucune difficulté n'était à prévoir en 2025.

Mission de commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé.

Fait à Paris, le 22 janvier 2025

Le Commissaire à la transformation

Laurent ABERGEL

